

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 octobre 2011**

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2011

Présents : MM Jean-François HOUETTE, Philippe CRESPIN, Patrice LARCHEVÊQUE, Bernard JEANNE, Eric VAGANAY, Benoît DEBOUT, Pascal MORPAIN.

Absent et Excusé : MM Damien BERTHE de POMMERY, James HOWES (pouvoir à M Jean-François HOUETTE), Mmes Maryline BUZIN, Chrystel BEGOUX.

Secrétaire de séance : Pascal Morpain.

□□□□□

Début de la séance à 20h40.

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2011

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Lancement de l'étude du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la première étape est de sélectionner un assistant à maître d'ouvrage sur appel d'offres. Un rendez-vous doit être pris avec M Giroudeau du PNR pour préparer cet appel d'offres.

Une commission de suivi va être constituée avec les membres du Conseil Municipal qui souhaitent y participer ainsi que des personnes extérieures qui pourraient être Mmes de Coulange et Lozzano et MM de Pontalba et Patin.

* * *

3. Demande de subvention au Conseil Général pour l'étude du PLU

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention soit adressée au Conseil Général pour la réalisation de l'étude du PLU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention.

* * *

4. Assainissement individuel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une société a présenté un concept d'assainissement individuel sous forme d'une micro station d'épuration. Cette une solution qui pourrait être intéressante pour la mise en place d'assainissements individuels dans la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui est de la compétence de la Communauté de Communes CSO, a en charge la réalisation des contrôles obligatoires imposés par la loi sur l'eau de 1992.

Il y a trois sortes de contrôles obligatoires :

- Le contrôle du neuf.
- Le contrôle de fonctionnement.
- Le contrôle de cession immobilière.

* * *

4. Révision de la subvention à l'APEM (Association des Parents d'Elèves de Mont l'Evêque)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, en liaison avec les Maires des trois autres communes (Borest, Fontaine Chaâlis et Montlognon), la répartition de la participation des quatre communes aux frais

de fonctionnement de l'APEM a été révisée en fonction de la fréquentation des enfants de chaque commune au cours des années 2009, 2010 et 2011.

Pour Mont l'Evêque, cela se traduit par une baisse significative de 8700 € à 6848 €, soit une économie de 1852 €.

* * *

5. Versement d'une subvention au représentant de la DDEN (Direction Départementale de l'Education Nationale)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention de 60 € soit versée au représentant de la DDEN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 60 € au représentant de la DDEN.

* * *

6. Questions diverses

Contrats d'assurance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance avec la SMACL ont été dénoncés à échéance du 31 décembre 2011. Une consultation est en cours avec cinq compagnies d'assurance qui devrait se traduire par une baisse des primes.

Biennale du Souvenir

La Biennale du Souvenir s'est très bien passée à tous points de vue et a connu un grand succès avec un public nombreux. Une réunion de débriefing est prévue le **jeudi 10 novembre à 18h30** à laquelle, outre les membres du Conseil Municipal, seront conviés MM Da Chuna, Frédéric, Hoarau et Guignet.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h00 et sera suivie d'un vin d'honneur. Prévoir une gerbe.

La réunion de fin de travaux du la voir aura lieu le jeudi 3 novembre à 18h30

Plateaux ralentisseurs route de Nanteuil

Monsieur le Maire rappelle que deux plateaux ralentisseurs doivent être mis en place route de Nanteuil. Suite à une réunion avec le cabinet ACP et l'entreprise Colas, il s'avère que les plateaux ralentisseurs doivent avoir 12 m de longueur, au lieu de 4m comme prévu, lorsque la circulation est supérieure à 3000 véhicules / jour.

Le coût des deux ralentisseurs passerait de 9000 à 18000 € environ.

Le pointage réalisé en juin par le Conseil Général faisait ressortir une circulation de 4000 véhicules / jour. Ce pointage ayant eu lieu lorsque la N330 était fermée pour travaux, entraînant une augmentation du trafic route de Nanteuil, Monsieur le Maire a demandé au cabinet ACP de revoir la question avec le Conseil Général.

La route communale entre la N330 et Barbery est définitivement fermée sauf usage agricole.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

* * *